



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 18 janvier 2022]**

Date de la convocation

12 janvier 2022

Date d'affichage

19 janvier 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 4

Votants : 31

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Pierre TRANIER, Martine VIOLETTE, Arnaud ELGOYHEN, Jean-Marc AGUERRE

**Absents** : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

**N° 016/ 2022**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Aliénation d'une partie de chemin rural « chemin de Mérigot » et mise en demeure des propriétaires riverains à acquérir**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°121/2020 en date du 08 septembre 2020, une partie du chemin de Mérigot a été déclassée, après enquête publique, en vue de son aliénation aux Consorts HENRY, propriétaires riverains.

Considérant que les seuls propriétaires riverains sont les membres de l'indivision HENRY, à savoir Mme HENRY Rose, domiciliée 382 route de St-Jérôme à Gaillac et ses enfants (Mme HENRY Nadine, domiciliée 42 avenue Jean Calvet à Gaillac, Mme HENRY Marie-Thérèse, domiciliée 13 rue Lamartine à Dijon et M. HENRY Jean-Pierre, domicilié 368 chemin de Binest à Bouloc), il n'y pas lieu de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir cette partie de chemin, comme le prévoient les dispositions de l'article L 161-10 du code rural et de la pêche maritime.

Madame le Maire propose donc de procéder à l'aliénation de la parcelle ci-dessous (plan de division annexé) :

Parcelle	Superficie en m <sup>2</sup>	Désignation
AS 464	1 016	Sols

Une consultation du service des domaines a été réalisée en date du 15/10/2021, l'avis du pôle départemental d'évaluation domanial en date du 15/11/2021 évalue la valeur vénale de cette partie de chemin à 467 € (quatre cent soixante-sept euros).

Il est proposé de céder cette parcelle aux Consorts HENRY, propriétaires riverains, pour un montant de 467 € (quatre cent soixante-sept euros).

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

1 annexe

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'aliénation d'une partie du chemin rural de Mérigot, telle que délimitée sur le plan annexé,

**AUTORISE** Madame le Maire à céder aux Consorts HENRY (Mmes Rose, Nadine et Marie-Thérèse HENRY et M. Jean-Pierre HENRY), la parcelle cadastrée section AS n°464, sise chemin de Mérigot, pour un montant de 467 € (quatre cent soixante-sept euros),

**CONFIE** la rédaction de l'acte authentique à la SCP COMBES et MONS, notaires à Gaillac (81600),

**AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué, au nom de la Commune, à signer ledit acte et toute autre pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 19 janvier 2022**